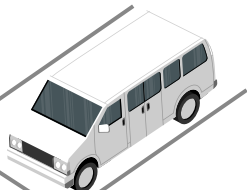
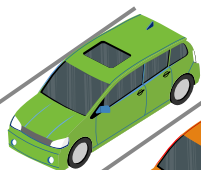


Stationner à SARLAT

10 mesures
pour vous
FACILITER
la ville !



Bien stationner à Sarlat

Facilitez-vous la ville !

Ce guide du stationnement vous propose des solutions vous permettant de « mieux vivre » la ville.

Les nouvelles dispositions du stationnement adoptées à l'issue d'une large concertation et **applicables au 1^{er} juin 2017** vous y sont présentées pour faciliter vos déplacements dans le cœur de Sarlat.

Afin de mieux partager l'espace public et rendre le centre-ville accessible à tous, tout particulièrement aux habitants de Sarlat, la commune a fait le choix **d'étendre la gratuité des parkings**, d'encourager **une meilleure rotation des véhicules**, en favorisant le stationnement de courte durée, notamment à **proximité des commerces et des services**.

Facilitez-vous la ville

Pour chaque besoin, un stationnement adapté

3250 places de stationnement
à - de 5 min à pied
du centre-ville

Le nombre de places
gratuites au delà de 5 min
à pied du centre-ville

2000

90 % des places sont gratuites

Du 1^{er} novembre au 31 mars

*En 10 ans, 500 nouvelles places de stationnement gratuites
(avenue Aristide Briand, rue Jean-Baptiste Delpeyrat, Desmouret,
rue des Cordeliers, les parkings du Plantier et du Pignol...)*

Facilitez-vous la ville

Les nouvelles dispositions du stationnement

1

STATIONNEMENT GRATUIT

pour les habitants de Sarlat

1 heure par jour toute l'année

Enregistrement préalable auprès de la mairie de Sarlat, sur présentation de la carte grise et d'un justificatif de domicile. Dispositif limité à un véhicule par foyer.

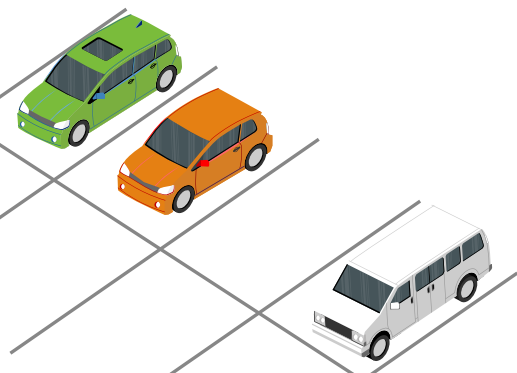
Pratique : Une fois votre numéro d'immatriculation identifié, lorsque vous vous stationnerez, il suffira de le saisir sur l'horodateur, qui enregistrera votre heure gratuite.

STATIONNEMENT GRATUIT

place de la Grande Rigaudie

tous les jours, du 1^{er} novembre à fin février

2



Facilitez-vous la ville

Les nouvelles dispositions du stationnement

3

CRÉATION D'UNE ZONE

de stationnement vélo

1 heure maximum = 1 euro

« De l'Octroi au Havane » (avenue Gambetta, rues Sirey et Louis Mie, rue de la République et avenue Thiers) zone « commerces de proximité », favorisant la rotation du stationnement.

CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS

STATIONNEMENT GRATUIT

Places bleues / 15 minutes

A l'entrée et à la sortie de la Traverse

4

5

*Stationnement
gratuit*

TOUTE L'ANNÉE
DE 12H À 14H

Facilitez-vous la ville

Les nouvelles dispositions du stationnement

STATIONNEMENT PAYANT

Dimanches et jours fériés

du 15 juin
au 15 septembre



*Paiement par carte bleue et
carte bleue sans contact*

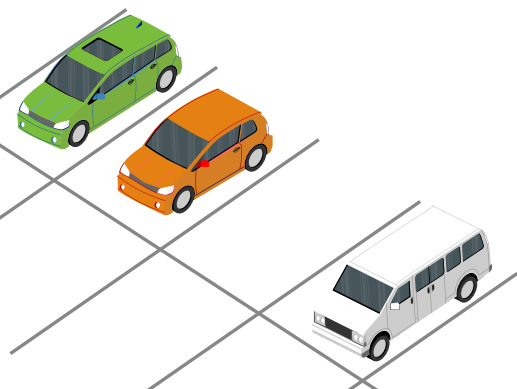
SUR TOUT LE PARC DES HORODATEURS

MISE EN PLACE D'UN
Stationnement artisans
du bâtiment et des travaux publics



5 euros par jour et par véhicule

Sur enregistrement préalable auprès de la mairie de Sarlat.



Facilitez-vous la ville

Les nouvelles dispositions du stationnement



Sarlat, ville connectée

Avec votre smartphone,
et l'application gratuite **Whoosh** :

Payez votre stationnement ;

Recevez une alerte avant la fin de la durée légale de votre stationnement ;

Augmentez et payez votre stationnement à distance (d'un café, d'un restaurant, d'un commerce...)

Géolocalisez les places disponibles, à partir de l'application gratuite «Path to park»

Forfait Résident

NOUVELLE FORMULE



J'habite dans le secteur sauvegardé, je bénéficie de tarifs préférentiels.

Sur présentation de la carte grise et d'un justificatif de domicile à la mairie de Sarlat, je bénéficie du forfait résident. J'enregistre mon numéro d'immatriculation directement à l'horodateur ou sur l'application Whoosh et je choisis le forfait qui me convient - **Forfait journalier à 1 euro, mensuel à 30 euros ou trimestriel à 90 euros.** Je suis tranquille, je n'ai plus à me déplacer.

Quelques règles citoyennes

Attention handicapés

Les emplacements sur lesquels figure le sigle GIG-GIC sont uniquement réservés au stationnement des personnes munies d'un macaron.



Attention piétons

Le stationnement est strictement interdit sur les passages piétons.

Attention livraisons

Respectez les emplacements ! Le stationnement de tout véhicule léger y est interdit jusqu'à 11h.



web

Pour tout renseignement
la police municipale se tient
à votre disposition
05 53 31 53 17
service.police@sarlat.fr